FRC 12363

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 18135

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

A LA CONVENTION NATIONALE,

PAR DUQUESNOY;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

THE NEWBERRY LIBRARY

RAPPORT

FAIT AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

PAR DUQUESNOY.

CITOYENS,

ENVOYÉ à l'armée du Nord par le comité de salut public, pour n'être uniquement occupé que de la surveillance des épurations militaires, & pour suivre de près la conduite de tous les officiers, depuis le sous-lieutenant jusqu'au général en chef, je ne me ferois

point imaginé qu'on eût voulu m'éloigner de l'armée, après avoir tout employé pour y faire le bien, & avoir annoncé formellement que j'étois dans l'intention de n'accepter aucune autre commission. On ne fit néanmoins aucun cas de ma déclaration, & peu de tems après, le comité me chargea de l'épuration des autorités constituées. A peine avois-je reçu cet ordre, qu'un autre me parvint : par celui-là, je devois faire une refonte de tous les corps belges, & les réorganiser. Sur ces entrefaites, & d'après un avis que j'avois donné au comité de salut public, on me chargea de répartir les chevaux d'artillerie de la manière que je trouverois la plus convenable, & qui pût le mieux s'accorder avec les intérêts de la République.

Le comité me croyoit-il les talens de me multiplier, & l'expérience ne prouve-t-elle pas qu'en accumulant les commissions sur la tête d'un seul, on n'en remplit aucune avec l'exactitude qu'il desire?

Malgré ma répugnance à quitter l'armée, j'obéis cependant : je me transportai à Amiens pour l'organisation des corps belges, & j'y travaillai pendant quelque temps avec l'activité qui caractérise les vrais républicains. Mes forces ne répondirent point à mon courage : je tombai malade, & fus forcé d'abandonner la besogne. En vain en informai-je le comité de salut public, en vain lui demandai-je mon rappel & mon remplacement; il resta constamment muet : enfin accablé de fatigues & de douleurs, ne pouvant plus y tenir, je pris le parti de me faire conduire chez moi, pour y réparer ma santé, & attendre ma guérison. Pendant ce temps, j'eus la satisfaction de voir plusieurs de mes collègues.

Dans ma convalescence, je pris plusieurs arrêtés que je fis passer au comité de salut public, & qu'il a confirmés, entr'autres celui qui expulse les ci-devant nobles. Je lui demandai à plusieurs reprises auquel des trois ordres

que j'avois reçus, je m'attacherois déterminément; mais auſſi heureux qu'auparavant, je ne vis aucune réponſe. Il falloit pourtant prendre un parti: l'oiſiveté répugne à mon cœur: je me décidai pour le travail des épurations. Il me paroiſſoit depuis long-temps qu'il entroit dans la compoſition du tribunal de Béthune des hommes que les circonſtances avoient maîtriſés, qui n'avoient pas eu le courage de braver toutes les tempêtes de la révolution, & qui récemment encore avoient blanchi un dilapidateur des bois nationaux, & que, pour le bien de la République & des juſticiables, il étoit bon d'éloigner; je le fis & les remplaçai par des citoyens juſtes & à talens, & inveſtis de l'opinion publique.

Je paſſai à Aire: c'étoit là que l'intrigue exerçoit ſon empire; les faux patriotes, ces républicains de nouvelle étoffe s'étoient rendus maîtres de la ſociété populaire; ils y opprimoient les vétérans de la révolution: tout trembloit devant eux, nos braves quatre-vingt neuviſtes étoient réduits au ſilence, on les menaçoit même de l'incarcération: je rendis au patriotiſme ſon énergie, & la voix de l'intrigue fut étouffée.

Je paſſai en revue, devant le peuple & la ſociété populaire régénérée, tous les détenus pour ſuſpicion: chacun étoit libre d'émettre ſon vœu ſur leur ſort. Ceux à qui on n'avoit que de légers reproches à faire, qui n'avoient été qu'égarés, & qui, par leurs moyens phiſiques & moraux, ne pouvoient pas nuire à la choſe publique étoient élargis; j'avois ſur-tout des égards pour la vieilleſſe. Les corps conſtitués paſſèrent au creuſet: je prononçai la ſuſpenſion des malveillans ou des lâches, pour ne confier l'adminiſtration qu'entre des mains révolutionnaires.

J'allai à St-Omer: je m'y occupai du ſort des détenus, je ſuivis à leur égard la méthode que j'avois pratiquée à Aire; le peuple fut entendu ainſi que la ſociété populaire, leur vœu étoit mon guide: c'étoit être ſûr de

se tromper rarement. Une certaine portion de ces malheureux fut rendue à la liberté, le plus grand nombre attendra la paix.

A St-Omer comme ailleurs le patriotisme avoit été effrayé, des républicains solides avoient été incarcérés ; cette machination étoit due à l'intrigue qui prend toutes les formes qui peuvent la conduire à son but : je lui donnai le coup de massue : je ravivai l'opinion publique, la joie fit place à la crainte & les patriotes chantèrent victoire.

Un administrateur du district entretenoit une correspondance coupable avec le député Personne, leur manière de penser paroissoit la même : je le destituai.

L'intrigue & la bassesse avoient porté le nommé Coalier qui, depuis le commencement de la révolution, n'avoit entendu parler des ennemis que dans la gazette, au grade de général de brigade : tranquille dans ses foyers, il jouissoit en paix d'un emploi que la justice n'accorde qu'à ceux qui ont vieilli dans le métier des armes & qui répandent tous les jours leur sang sur nos frontières pour affermir la république. Une considération seule auroit pu le maintenir, la science militaire : elle n'étoit pas même en sa faveur, l'armée & ses concitoyens le regardent comme inepte sous ce rapport ; je le suspendis de ses fonctions & le remplaçai provisoirement par un vieux tacticien.

Un autre général commandant à Bailleul, Bertin étoit convaincu d'avoir touché deux fois son traitement de campagne : la loi parloit, je la lui appliquai. La république n'aura rien à regretter ; aussi ignorant que malhonnête homme il n'auroit pu que nuire au succès de nos armes.

Un incendie se manifesta dans la commune de Lambres, près d'Aire : j'y courus, & mon exemple influa sur mes concitoyens qui ne tardèrent pas à arrêter les progrès d'un feu qui ne menaçoit rien moins que de tout embrâser. Le

curé fanatique de cette commune qui, après avoir ceſſé ſes fonctions venoit de les reprendre, avoit été mis en état d'arreſtation ; quelques fanatiques de ſa trempe avoient ſourdement témoigné du mécontentement, ils ſembloient méditer une vengeance. Je requis la municipalité de me donner ſur la cauſe de cet évènement toutes les connoiſſances qu'elle pourroit recueillir, & les procès-verbaux qu'elle tint à cet effet me perſuadèrent que cette malheureuſe cataſtrophe ne devoit être attribuée qu'à la malveillance & au fanatiſme. Je pris un arrêté que je vous prie de généraliſer ; il mettra fin peut-être à de ſemblables malheurs, par lequel j'aſſurai les biens du curé & ceux des riches fanatiques au paiement des indemnités auxquelles pourront ſcrupuleuſement prétendre les incendiés.

Sur les renſeignemens que j'avois de la poſſibilité de trouver dans le ci-devant château de Cotte du numéraire & autres effets précieux, j'autoriſai la municipalité de cette commune à y faire des fouilles ; on y travailla & tout répondit à mon attente. On y trouva deux cent mille livres ou environ, preſque tout en numéraire, des montres en or, de la vaiſſelle d'argent & autres objets. Les braves habitans de cette commune me paroiſſoient dévorés de l'envie de venir eux-mêmes en faire l'offrande à la Convention : j'ai cru ne devoir point m'y oppoſer, leur arrivée eſt très-prochaine.

Je vous ai prévenus pluſieurs fois de la mauvaiſe compoſition des régimens de chaſſeurs, numéro 17 & 13 ; qu'il étoit urgent de prendre un parti ſur cet objet, qu'un grand nombre de déſerteurs y figuroient encore, que beaucoup même d'entre eux y rempliſſoient des emplois importans ; que leurs chevaux n'étoient point ſoignés & qu'ils avoient pouſſé la ſcélérateſſe juſqu'à les aſſaſſiner, comme il eſt conſtaté par les procès-verbaux tenus par l'adjudant-général Leblond. Si vous tenez à

200

l'exiſtence de ces corps, que je verrai volontiers diſſoudre, faites en faire au moins une épuration qui ne donne plus rien à craindre ; mettez à pied tous les Belges & ne laiſſez que des Français pour former le noyau de ce corps.

J'ai encore ſuſpendu l'adjudant de place de Saint-Venant ; ſes liaiſons anciennes, ſes fréquentations avec des ariſtocrates connus, le patriotiſme qu'il a perſécuté : voilà les motifs qui m'ont déterminé à ſévir contre lui.